

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 4 avril 2023 à 19 h 00**  
**Salle du conseil - mairie**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TRAMONT.

Présents :

- Gilles BARIAC, conseiller municipal,
- Françoise BERDUCAT, conseillère municipale,
- Anne-Marie BEUNEUX, conseillère municipale,
- Amélie BONNIER, conseillère municipale,
- Isabelle COURTIN, 1<sup>ère</sup> adjointe,
- Michel PLACE, conseiller municipal,
- Didier PRATDESSUS, conseiller municipal,
- Céline QUESSETTE, 2<sup>ème</sup> adjointe,
- Muriel SAMAR, conseillère municipale,
- Pierre TRAMONT, Maire,
- Cyrille TROUBAT, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Amélie BONNIER.

## **ORDRE DU JOUR**

- Compte administratif 2022,
- Compte de gestion 2022,
- Affectation du résultat 2022,
- Taux imposition 2023,
- Budget primitif 2023,
- Subventions attribuées 2023,
- Commissions communales,
- Devis travaux réfection piste pastorale,
- Devis travaux assainissement,
- Demande subvention DETR 2023 : déviation assainissement Campariau,
- Questions diverses.

\* \* \* \*

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Rapporteur : Mme Isabelle COURTIN, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Madame COURTIN présente le compte administratif 2022 :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		23 389.51		119 153.86		142 543.37
Opérations exercice	56 768.31	53 947.02	409 247.60	445 230.63	466 015.91	499 177.65
<b>Total</b>	<b>56 768.31</b>	<b>77 336.53</b>	<b>409 247.60</b>	<b>564 384.49</b>	<b>466 015.91</b>	<b>641 721.02</b>
Résultat de clôture		20 568.22		155 136.89		175 705.11
Restes à réaliser	6 500.00				6 500.00	
<b>Total cumulé</b>	<b>6 500.00</b>	<b>20 568.22</b>		<b>155 136.89</b>	<b>6 500.00</b>	<b>175 705.11</b>
Résultat définitif		14 068.22		155 136.89		169 205.11

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **VOTE** et **ARRÊTE** les résultats définitifs présentés.

## COMPTE DE GESTION 2022

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir approuvé et entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCLARE** le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## AFFECTATION RÉSULTAT 2022

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

LIBELLÉ	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté (a)		119 153,86 €		23 389,51 €		142 543,37 €
Affectation investissement (b)						
Opérations exercice ©	409 247,60 €	445 230,63 €	56 768,31 €	53 947,02 €	466 015,91 €	499 177,65 €
Résultat exercice		35 983,03 €	- 2 821,29 €			
Totaux e=a+b+c	409 247,60 €	564 384,49 €	56 768,31 €	77 336,53 €	466 015,91 €	641 721,02 €
Résultat de clôture		155 136,89 €		20 568,22 €		175 705,11 €
RAR (g)			6 500,00 €			
TOTAUX CUMULÉS h=e+g	409 247,60 €	564 384,49 €	63 268,31 €	77 336,53 €	466 015,91 €	641 721,02 €
<b>RÉSULTAT DÉFINITIF</b>		<b>155 136,89 €</b>		<b>14 068,22 €</b>		<b>175 705,11 €</b>

Report 002 fct                    155 136,89 €  
Report 001 inv                    20 568,22 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de la section fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice comme le tableau ci-dessus.

### TAUX IMPOSITION 2023

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **VOTE** les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.80 % (24.69%+12.11%),
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66.62%,
- Taxe habitation : 6.15%.

### BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

MOUVEMENT RÉELS	DÉPENSES	RECETTES
<i>Investissement</i>	272 530.00 €	272 530.00 €
<i>Fonctionnement</i>	567 700.00 €	567 700.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>840 230.00 €</b>	<b>840 230.00 €</b>

### SUBVENTIONS ATTRIBUÉES 2023

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Amicale Laïque	250,00 €	Les Rubies	100,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	250,00 €	Ronde des Bualas	200,00 €
APE RPI BPV	600,00 €	Sauveteurs secouristes Vallées des Gaves	100,00 €
Bibliothèque de prêt	200,00 €	Société de Chasse	510,00 €
Association Autisme Pyrénées	100,00 €	Société d'études des 7 vallées	110,00 €
Association octobre rose	200,00 €	Société de Pêche	200,00 €
Union musicale Pierrefitte	300,00 €	Société musique du Lavedan	30,00 €
Deux clochers	500,00 €	SPES	500,00 €
École élémentaire Villelongue – coopérative scolaire	300,00 €	Recyclerie de la mine des Gaves	100,00 €
Football club Vallées des Gaves	650,00 €	USA Rugby	450,00 €
Fréquence Luz	50,00 €	Divers	2 200,00 €
Comité des fêtes	2 000,00 €	<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>
AFSEP	100,00 €		

## COMMISSIONS COMMUNALES

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Après délibération, les membres du conseil municipal **FORMENT** les commissions suivantes :

### OUVERTURE DES PLIS :

Président : Pierre TRAMONT,  
Titulaires : Gilles BARIAC – Michel PLACE – Didier PRATDESSUS,  
Suppléants : Isabelle COURTIN – Muriel SAMAR – Cyrille TROUBAT.

### ONF :

Michel PLACE – Cyrille TROUBAT.

### FINANCES :

Isabelle COURTIN – Céline QUESSETTE – Gilles BARIAC – Pierre TRAMONT.

### BULLETIN MUNICIPAL :

Isabelle COURTIN – Céline QUESSETTE – Cyrille TROUBAT.

### INTERNET (site) :

Michel PLACE – Cyrille TROUBAT.

### DOSSIERS EN COURS :

Isabelle COURTIN – Muriel SAMAR – Didier PRATDESSUS.

### EAU ET ASSAINISSEMENT :

Françoise BERDUCAT – Céline QUESSETTE - Michel PLACE – Didier PRATDESSUS – Pierre TRAMONT.

### EMPLOYÉS :

Amélie BONNIER – Céline QUESSETTE – Pierre TRAMONT.

### FÊTES ET CÉRÉMONIES :

Amélie BONNIER – Isabelle COURTIN – Muriel SAMAR – Pierre TRAMONT.

### FLEURS :

Anne Marie BEUNEUX – Amélie BONNIER – Muriel SAMAR.

### LOCATION SALLE DES FÊTES :

Françoise BERDUCAT – Céline QUESSETTE.

### LOGEMENTS ET TENNIS :

Françoise BERDUCAT – Anne Marie BEUNEUX – Gilles BARIAC – Didier PRATDESSUS.

### BIBLIOTHEQUE :

Isabelle COURTIN – Muriel SAMAR – Cyrille TROUBAT.

### NATURA 2000 :

Amélie BONNIER – Céline QUESSETTE.

### CIRCULATION :

Anne Marie BEUNEUX – Amélie BONNIER – Isabelle COURTIN – Pierre TRAMONT.

## DEVIS TRAVAUX RÉFECTION SORTIE ROUTE D'ORTIAC

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Pour rappel, un devis avait été validé le 18 janvier 2021 lors d'une réunion du conseil municipal pour la réfection de la sortie de la route d'Ortiac.

Les travaux ont pris du retard et n'ont toujours pas débuté.

Entre temps, la route a continué de se dégrader et nécessite une réfection plus élargie.

L'entreprise SOARES nous propose un devis d'un montant de 10 453.15 € HT.

Après délibération, le conseil municipal **VALIDE** le devis de l'entreprise SOARES de 10 453.15 € pour la réfection de la sortie de la route d'Ortiac et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

## DEVIS TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal que suite à la construction de 4 maisons « cami de Campariau », il est nécessaire d'effectuer le raccordement à l'assainissement collectif rapidement.

Ce raccordement pourra être fait mais il convient, dans un premier temps, de dévier la conduite principale d'assainissement collectif qui passe sous les maisons.

L'entreprise SOGEP nous propose un devis d'un montant de 15 370.00 € HT.

Concernant la maîtrise d'œuvre, Monsieur DUVAL propose un devis d'un montant de 7 100.00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** le devis de l'entreprise SOGEP de 15 370.00 € HT et le devis de Monsieur DUVAL, entreprise AMO ENVIRONNEMENT de 7 100.00 € HT pour la maîtrise d'œuvre. Monsieur le Maire **EST CHARGÉ** de signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux.

## DEMANDE SUBVENTION DETR 2023 DÉVIATION ASSAINISSEMENT CAMPARIAU

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Plusieurs constructions en cours nécessitent une modification du tracé de la conduite d'assainissement collectif principale.

La totalité des travaux s'élèvent à 45 331.80 € HT et 7 100.00 € de maîtrise d'œuvre.

Le coût est très important pour le budget de la collectivité et Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter des subventions au titre de la DETR 2023 et auprès du conseil départemental.

Après délibération, le conseil municipal ; à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions au titre de la DETR 2023 et auprès du conseil départemental concernant les travaux de déviation de la conduite principale d'assainissement collectif.

## QUESTIONS DIVERSES

- ÉCLAIRAGE PUBLIC SAINTE PATIENCE

*Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.*

Concernant cette décision, Monsieur le Maire souhaite avoir le point de vue de chacun. Il est donc proposé de rétablir l'éclairage public durant la fête de Sainte Patience pour des questions de sécurité.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer la demande de rétablissement de l'éclairage public nocturne auprès du SDE65 durant la fête de Sainte Patience.